

PROGRAMME DE GRATUITÉ DU MÉDICAMENT NALOXONE ET DE CERTAINES FOURNITURES

PRÉSENTATION

Le ministre de la Santé et des Services sociaux a confié à la Régie de l'assurance maladie du Québec l'administration d'un programme d'accès gratuit en pharmacie au médicament naloxone et à certaines fournitures.

Ce programme a été mis sur pied afin de faciliter l'accès à la naloxone dans le but d'intervenir rapidement chez une personne victime d'une surdose d'opioïdes.

Admissibilité

Toute personne de 14 ans ou plus désirant bénéficier du programme doit résider au Québec, ou y séjourner, et être dûment inscrite à la Régie. Elle doit présenter au pharmacien une carte d'assurance maladie, un carnet de réclamation ou une preuve temporaire d'admissibilité aux médicaments valide.

Toutefois, les personnes ne pouvant présenter un de ces trois éléments d'identification pourront également bénéficier du programme de gratuité, si elles répondent à une des circonstances ou à un des cas suivants :

- a) si la personne au moment où elle a reçu des services assurés est dans un état requérant des soins urgents;
- b) si la personne est un mineur de 14 ans ou plus et qu'elle reçoit des services assurés auxquels elle consent seule conformément aux dispositions du Code civil;
- c) si la personne est un sans-abri;
- d) si la personne est un citoyen d'une autre province canadienne ou d'un territoire et qu'elle présente une pièce d'identité dont un passeport;
- e) si la personne est un ressortissant étranger et qu'elle présente une pièce d'identité dont un passeport;
- f) si la personne est un touriste, un visiteur ou est de passage au Québec pour se rendre dans une autre province, un autre territoire ou un autre pays et qu'elle présente une pièce d'identité dont un passeport.

Conditions d'administration du programme

Le médicament naloxone et les fournitures nécessaires à son administration sont fournis par un pharmacien.

Aucune ordonnance n'est requise pour l'obtention de la naloxone et des fournitures nécessaires à son administration puisque la naloxone fait partie des médicaments en vente libre, sous contrôle pharmaceutique.

La demande de remboursement de la naloxone et des fournitures assurés peut être transmise à la Régie sous deux formes :

8K : Médicament et fourniture facturés au nom de la personne utilisatrice d'opioïdes;

ou

8L : Médicament et fourniture facturés au nom d'une tierce personne pouvant intervenir auprès d'une personne utilisatrice d'opioïdes.

Tout service obtenu à l'extérieur du Québec n'est pas couvert par le présent programme. Fait exception à ce principe, celui fourni par un pharmacien avec qui la Régie a conclu une entente particulière à cette fin, lorsque la pharmacie est située dans une région limitrophe au Québec et que, dans un rayon de 32 kilomètres de cette pharmacie, aucune pharmacie au Québec ne dessert la population.

Liste des médicaments et fournitures assurés

Seuls les médicaments et fournitures apparaissant à l'annexe : **Naloxone** peuvent être remboursés dans le cadre de ce programme.

Prix payable

Le prix d'un médicament dont la Régie de l'assurance maladie du Québec assume le paiement est le prix vendu par un fabricant ou un grossiste reconnu établi conformément à la méthode apparaissant à la *Liste des médicaments*.

NALOXONE

28:00
MÉDICAMENTS S.N.C.

28:10 antagonistes des opiacés

CODE	MARQUE DE COMMERCE	FABRICANT	FORMAT	COÛT DU FORMAT	PRIX UNITAIRE
------	--------------------	-----------	--------	----------------	---------------

28:10

ANTAGONISTES DES OPIACÉS

NALOXONE (CHLORHYDRATE DE) (POUR TIERCE PERSONNE)

Sol. Inj.				0,4 mg/mL	PPB
99101411	<i>Chlorhydrate de naloxone Injectable</i>	Oméga	1 ml	➔	13,75
99101410	<i>S.O.S Naloxone Hydrochloride Injection</i>	Sandoz	1 ml	➔	13,75

Vap. nasal				4 mg/0,1 mL	
99101434	<i>Vaporisateur nasal Narcan</i>	Emergent	2	92,00	46,0000

NALOXONE (CHLORHYDRATE DE) (POUR UTILISATEUR)

Sol. inj.				0,4 mg/mL	PPB
02455935	<i>Chlorhydrate de naloxone Injectable</i>	Oméga	1 ml	➔	13,75
02453258	<i>S.O.S Naloxone Hydrochloride Injection</i>	Sandoz	1 ml	➔	13,75

Vap. nasal				4 mg/0,1 mL	
02458187	<i>Vaporisateur nasal Narcan</i>	Emergent	2	92,00	46,0000

TROUSSE PRÉASSEMBLÉE CONTENANT DEUX FORMATS DE CHLORHYDRATE DE NALOXONE INJECTABLE (POUR TIERCE PERSONNE) ¹⁸

Trousse					
99101444			1		

TROUSSE PRÉASSEMBLÉE CONTENANT DEUX FORMATS DE CHLORHYDRATE DE NALOXONE INJECTABLE (POUR UTILISATEUR) ¹⁸

Trousse					
99101443			1		

¹⁸ Prix maximal remboursable: 31,00. Aucun excédent ne peut être réclamé à la patiente, même si le prix d'acquisition excède ce prix maximal remboursable établi aux fins du programme

FOURNITURES

CODE	MARQUE DE COMMERCE	FABRICANT	FORMAT	COÛT DU FORMAT	PRIX UNITAIRE
------	--------------------	-----------	--------	----------------	---------------

FOURNITURES ⁶

FOURNITURES NÉCESSAIRES À L'ADMINISTRATION DE LA NALOXONE

99101406	Ensemble de 4 tampons alcoolisés+2 gants ¹⁴¹⁴		1		
----------	--	--	---	--	--

MASQUE BARRIÈRE À UTILISATION UNIQUE ¹⁷

99101446			1		
----------	--	--	---	--	--

SERINGUE AVEC AIGUILLE JETABLE RÉTRACTABLE ¹³

99101335			1	3 cc	
----------	--	--	---	------	--

TROUSSE PRÉASSEMBLÉE DANS LAQUELLE DOIVENT ÊTRE AJOUTÉS DEUX VAPORISATEURS NASAUX DE CHLORHYDRATE DE NALOXONE ^{20 20}

Trousse

99101461			1		
----------	--	--	---	--	--

⁶ Lorsqu'aucun prix n'est indiqué, le pharmacien peut acheter le produit de son choix. Le produit ainsi obtenu est alors considéré comme assuré et le prix payable par la Régie est le prix coûtant du pharmacien.

¹⁴ Une unité est associée à une facturation de deux fioles de naloxone

¹⁷ Prix maximal remboursable: 5,00. Aucun excédent ne peut être réclamé à la patiente, même si le prix d'acquisition excède ce prix maximal remboursable établi aux fins du programme.

¹³ Les seringues et aiguilles rétractables sont remboursables uniquement lorsque facturées pour l'administration du naloxone (chlorhydrate de).

²⁰ Prix maximal remboursable: 17,00. Aucun excédent ne peut être réclamé à la patiente, même si le prix d'acquisition excède ce prix maximal remboursable établi aux fins du programme